

PROCEDURE DE SAISIE **IMMOBILIERE**



**Adresse du bien : 52 Bis, Rue de Paris
95400 VILLIERS LE BEL**

Type de bien : Pavillon d'habitation

**SCP PLOUCHART BARNIER SIA
Huissiers de Justice Associés
25, Rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
etude.plouchart@wanadoo.fr**

EXPEDITION

SCP
Thierry PLOUCHART
Vincent BARNIER
Aurore SIA

Huissiers de Justice Associés

25, Rue Paul Bruel

95380 LOUVRES

Tel : 01 34 72 60 60

Fax : 01 34 72 68 18

CCP PARIS N° 626251 N

Email : etude.plouchart@wanadoo.fr



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT

LES DIX-NEUF ET VINGT-HUIT MAI

Pour les constatations

REFERENCE ETUDE

N°50200245

C.I.C.

/

QUDDUS Abdul

PVD

ACTE500 Tiers

À LA DEMANDE DE :

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL dit « C.I.C. », dont le siège social est 6, Avenue de Provence à PARIS (75009), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Paul BUISSON, Avocat, 29, Rue Pierre Butin à PONTOISE (95300), ainsi qu'en mon Etude.

Je, **Thierry PLOUCHART**, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle **Thierry PLOUCHART, Vincent BARNIER & Aurore SIA**, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, **25, Rue Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380)**, soussigné,

Me suis rendu ce jour 52 bis, Rue de Paris à VILLIERS-LE-BEL (95400), à l'effet de procéder aux constatations suivantes, étant au préalable précisé :

- Que selon acte reçu le 29 Novembre 2017 par Maître Jean-Baptiste VALETTE, Notaire associé à LOUVRES (95), prêt fut consenti par le CIC au profit de Monsieur et Madame QUDDUS,
- Qu'à la garantie de ce prêt, affectation hypothécaire fut consentie sur le bien dont la désignation est la suivante, soit :

COMMUNE DE VILLIERS LE BEL (Val-d'Oise)

Une maison individuelle sise 52 bis, rue de Paris, cadastrée section AV numéro 234, lieudit « 52 b, rue de Paris », pour 6 a 12 ca, comprenant au sous-sol : entrée, garage, trois chambres, salle de bains, chaufferie et dégagement, au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salle de bains, W.C., deux chambres, salle de séjour, salon et débarras, grenier perdu au-dessus, jardin.

- Qu'en raison du non-paiement des échéances, la requérante entend poursuivre la saisie immobilière de ces biens,
- Qu'elle a donc le plus grand intérêt à ce que la description de ces biens, édifiés ou en cours d'édification, soit effectuée et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai, en vertu des articles R 322-1 et L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, procédé aux constatations suivantes, en présence de deux témoins majeurs, Messieurs Pascal GOUGEON et Georges SALEM, de Monsieur Nicolas MENOUD, Serrurier de la SARL CLEFS EN MAIN, de Monsieur Stéphane ARCA, Diagnostiqueur du Cabinet CERTIMMO 78, dont le siège social est 34, Avenue Marcel Perrin à MÉRY-SUR-OISE (95540), ainsi que de Monsieur et Madame QUDDUS, propriétaires, et des locataires des logements composant ce bien , soit :

**DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON ET COMMUNE
DE VILLIERS-LE-BEL (95400)
52 BIS, RUE DE PARIS**

**UN PAVILLON A USAGE D'HABITATION A UN ETAGE,
COUVERT EN TUILES MECANIKES, COMPRENANT :**

D) REZ-DE-JARDIN DIVISE EN :

- Entrée générale de la maison, avec dégagement de distribution, et escalier d'accès aux logements de l'étage

A) A DROITE - UN LOGEMENT D'UNE PIECE, DIVISE EN :

- Une pièce unique à usage de chambre, équipée d'un évier
- Une petite salle d'eau avec douche et W.C.

**B) FACE DROITE – UN APPARTEMENT DE TROIS PIECES
PRINCIPALES, DIVISE EN :**

- Une pièce principale aveugle, dans laquelle on pénètre directement, équipée d'un placard de rangement sous l'escalier

- Cuisine dans laquelle est implanté un ballon d'eau chaude
- Deux chambres
- Salle de bains avec baignoire, lavabo et W.C.

C) A GAUCHE – UN APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES PRINCIPALES A L'EMPLACEMENT D'UN ANCIEN GARAGE, DIVISE EN :

- Une pièce principale dans laquelle on pénètre directement, éclairée à la lumière naturelle par les hublots vitrés de la porte de l'ancien garage toujours en place
- Un coin-cuisine
- Une chambre
- Une salle d'eau avec douche, lavabo et W.C.

II) PREMIER ETAGE DIVISE EN :

- Petit palier de distribution

A) A DROITE – UN APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES PRINCIPALES, DIVISE EN :

- Une grande pièce de séjour avec placards, donnant par deux portes fenêtres sur un balcon de façade

- Dégagement avec coin-cuisine
- Une chambre donnant en façade arrière de la maison
- Salle d'eau avec douche, lavabo et W.C.

B) A GAUCHE – UN APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES PRINCIPALES, DIVISÉ EN :

- Entrée
- Pièce de séjour avec placard
- Cuisine donnant sur le balcon de façade par une fenêtre
- Une chambre
- Salle d'eau avec douche et lavabo
- W.C.
- Débarras à usage de rangement donnant sur l'entrée

Combles perdus ; eau, électricité, et chauffage dans tous les logements par des convecteurs électriques muraux.

Terrain d'agrément alentour, fermant sur rue par un portail et un portillon piéton, sur lequel terrain se trouve édifiée à l'arrière une construction en parpaings à usage de rangement, de 40 m² environ, très sommaire, sans aménagement intérieur.

L'ensemble paraissant cadastré Section AV n° 234 pour une contenance totale de 6 ares et 12 centiares.

OCCUPATION DES LIEUX

I) REZ-DE-JARDIN :

PIECE UNIQUE A DROITE :

Les lieux sont concédés à la location au profit de Madame Rumoua DEEPTI , moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350,00 euros. Le contrat de location ne m'a pas été présenté et les informations m'ont été fournies par le fils de la locataire.

APPARTEMENT FACE DROITE :

Location des lieux est concédée au profit de Monsieur Sanjoy BARUA, moyennant, d'après les déclarations du locataire, le paiement d'un loyer actuel mensuel de 850,00 euros. Le contrat de location ne m'a pas été présenté.

APPARTEMENT DE GAUCHE :

Location des lieux est concédée au profit de Madame Saiqa RANI, moyennant, d'après les déclarations de la locataire, le paiement d'un loyer actuel mensuel de 650,00 euros. Le contrat de location ne m'a pas été présenté.

II) PREMIER ETAGE :

APPARTEMENT DE DROITE :

L'appartement du premier étage droite est occupé par Monsieur et Madame QUDDUS, propriétaires.

APPARTEMENT DE GAUCHE :

Les lieux seraient concédés à la location au profit de Monsieur Hussein DILAWAR, sans autres précisions, le contrat de location ne m'ayant pas été présenté.

ÉTAT D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT

I) REZ-DE-JARDIN:

APPARTEMENT DE DROITE :

Pièce	Peinture sur plafond et murs Carrelage au sol
-------	--

Salle d'eau	Peinture sur plafond et murs Revêtement plastique au sol
-------------	---

APPARTEMENT FACE DROITE :

Pièce principale et chambres	Peinture sur plafond et murs Revêtement plastique au sol
------------------------------	---

Cuisine et salle de bains	Peinture sur plafond et murs Carrelage au sol
---------------------------	--

APPARTEMENT DE GAUCHE :

Pièce principale, chambre et salle d'eau	Peinture sur plafond et murs Carrelage au sol
--	--

Coin-cuisine	Peinture au plafond Peinture et faïence murales Carrelage au sol
--------------	--

II) PREMIER ETAGE :

APPARTEMENT DE DROITE :

Pièce de séjour, coin-cuisine et chambre	Peinture sur plafond et murs Carrelage au sol
--	--

Salle d'eau

Peinture au plafond
Peinture et faïence murales
Carrelage au sol

APPARTEMENT DE GAUCHE :

Pièce de séjour et chambre

Peinture sur plafond et murs
Parquet au sol

Entrée

Peinture sur plafond et murs
Carrelage au sol

Cuisine et W.C.

Peinture sur plafond et murs
Revêtement plastique au sol

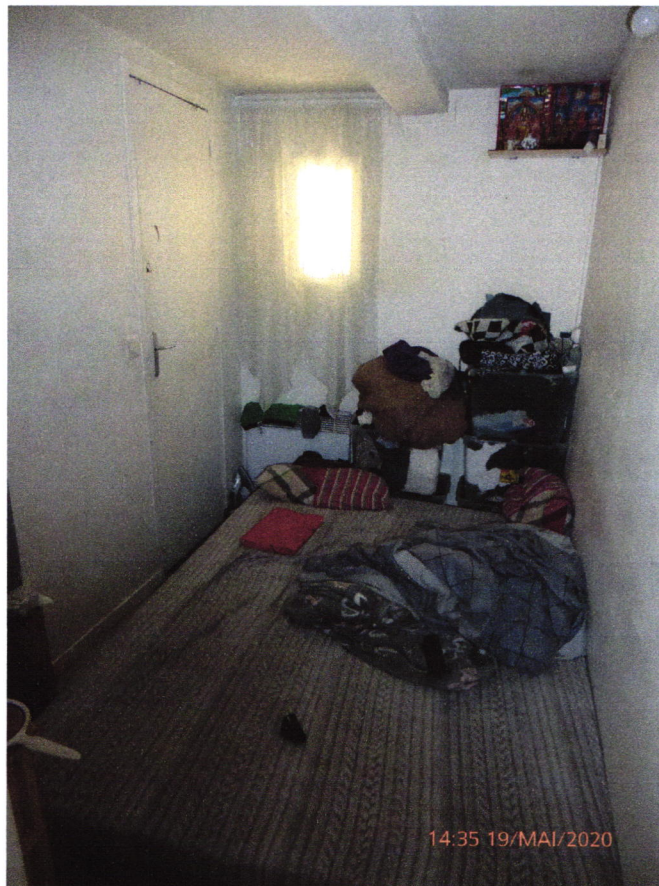
Salle d'eau

Peinture au plafond
Peinture et faïence murales
Carrelage au sol

De façon générale, les logements présentent des intérieurs anciens et usagés, avec des revêtements de plafonds murs et sols anciens et défraîchis.

Monsieur Stéphane ARCA, Diagnostiqueur, a procédé au mesurage de la superficie des pièces de ce bien.

















Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat de Description pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés un extrait de plan cadastral, l'Attestation de Surface Habitable dressée sur 10 pages par le Cabinet CERTIMMO 78, et incluant un jeu de clichés photographiques pris par mes soins lors des présentes constatations.

COÛT : quatre cent soixante neuf euros et vingt deux centimes.

Nombre de pages : 16 (+ annexes)
Taxe Trésor Public : 14,89 euros.

Cout	
Sct	7,67
Emol	220,94
Art444-29	150,00
Tva	75,72
Taxe	14,89
Total	469,22

Handwritten signature or initials.

Département :
VAL D OISE

Commune :
VILLIERS LE BEL

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

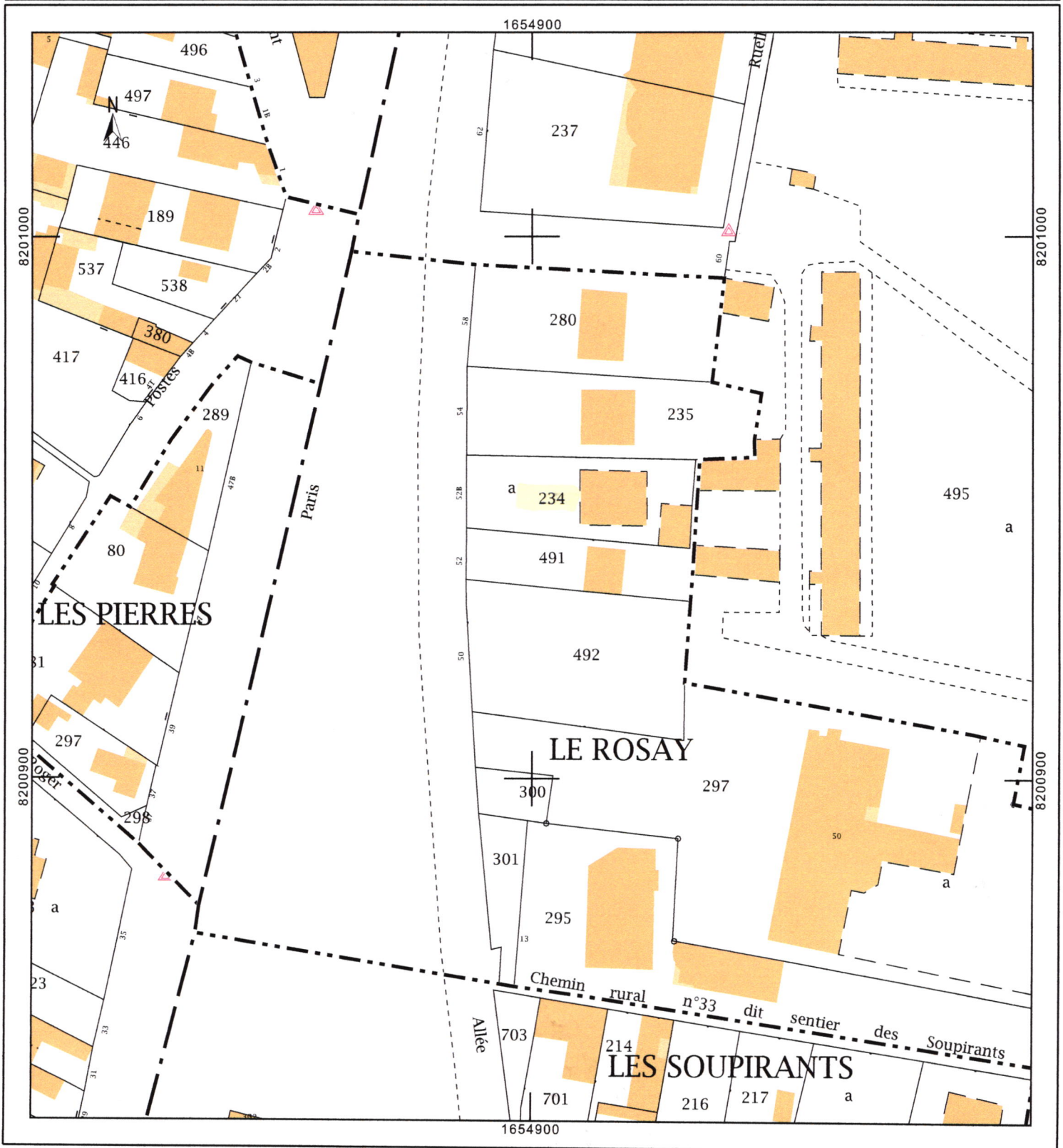
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

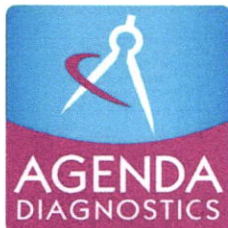
SCP
Thierry PLOUCHART
Vincent BARNIER
Aurore SIA
Huissiers de Justice Associés
25, rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tél. : 01 34 72 60 60

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ERMONT Plaine de France
421 rue Jean Richepin 95125
95125 ERMONT Cedex
tél. 01.30.72.82.50 -fax
ptgc.950.ermont@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 – Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

Mr & Mme QUDDUS
Dossier N° 20-05-0769 #SU

Attestation de surface habitable

Désignation de l'immeuble

Adresse :	52 bis, rue de Paris	
	95400 VILLIERS LE BEL	
Référence cadastrale :	Non communiquée	
Lot(s) de copropriété :	Sans objet	N° étage : Sans objet
Nature de l'immeuble :	Maison individuelle	
Étendue de la prestation :	Parties Privatives	
Destination des locaux :	Habitation	
Date permis de construire :	Non communiquée	



Désignation du propriétaire

Propriétaire : **Mr & Mme QUDDUS – 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL**
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Qualité du donneur d'ordre :
Identification :

SCP
Thierry PLOUCHART
Vincent BARNIER
Aurore SIA
Huissiers de Justice Associés
25, rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tél. : 01 34 72 60 60

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Stéphane ARCA**
Cabinet de diagnostics : **CERTIMMO 78**
34, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE
N° SIRET : 444 221 675 00036
Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : **49 366 477** Validité : **DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

Réalisation de la mission

N° de dossier : **20-05-0769 #SU**
Ordre de mission du : **19/05/2020**
Document(s) fourni(s) : **Aucun**
Commentaires : **Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. Il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.**

Cadre réglementaire

- Article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 7 624 € - SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112B





Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la surface habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

Synthèse du mesurage

<p>Surface habitable : 191,25 m² <i>(cent quatre-vingt onze mètres carrés vingt cinq décimètres carrés)</i> Surface des annexes : 65,12 m² – Surface non prise en compte : 0,00 m²</p>
--

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Maison divisée en 5 logements RDC Entrée commune	Partie commune		6,26 m ²	
Maison divisée en 5 logements RDC Escalier (rdc vers 1er)	Marches et cage d'escalier(Partie commune)		3,60 m ²	
Maison divisée en 5 logements RDC Cabanon	Cabanon extérieur au logement		41,08 m ²	
Maison divisée en 5 logements RDC logement droit Séjour+Coin Cuisine		5,95 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement droit Salle d'eau avec wc		1,17 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Séjour Salon		14,58 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Placard sous escalier		1,79 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Cuisine		7,59 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Chambre 1		11,70 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Chambre 2		10,52 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement face Salle d'eau avec wc		6,42 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement gauche Séjour		11,07 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement gauche Cuisine		7,25 m ²		
Maison divisée en 5 logements RDC logement gauche Salle d'eau avec wc		3,11 m ²		



LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Maison divisée en 5 logements RDC logement gauche Chambre		11,08 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement droit Séjour		23,64 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement droit Cuisine		8,10 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement droit Chambre		10,47 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement droit Salle d'eau avec wc		2,46 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement droit Balcon	Balcon		14,18 m ²	
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Entrée		6,60 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Débarras		1,98 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Séjour		14,85 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Chambre 1+rangement		13,27 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face WC		1,73 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Salle d'eau		3,80 m ²		
Maison divisée en 5 logements 1er étage logement face Cuisine		12,12 m ²		
SURFACES TOTALES		191,25 m²	65,12 m²	0,00 m²

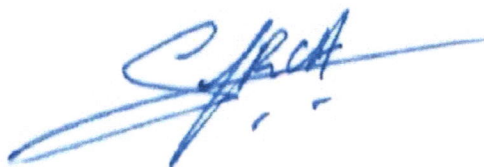
(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 19/05/2020

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 20/05/2020

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO
Réseau Agenda
34 Avenue Marcel Perrin
95540 MERY-sur OISE
Tél. : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr
SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



Annexes

Plans et croquis

- Planche 1/5 : Maison divisée en 5 logements - RDC logement droit
- Planche 2/5 : Maison divisée en 5 logements - RDC logement face
- Planche 3/5 : Maison divisée en 5 logements - RDC logement gauche
- Planche 4/5 : Maison divisée en 5 logements - 1er étage logement droit
- Planche 5/5 : Maison divisée en 5 logements - 1er étage logement face



PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL	
<i>N° dossier:</i> 20-05-0769				
<i>N° planche:</i> 1/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison divisée en 5 logements - RDC logement droit	

Document sans échelle remis à titre indicatif

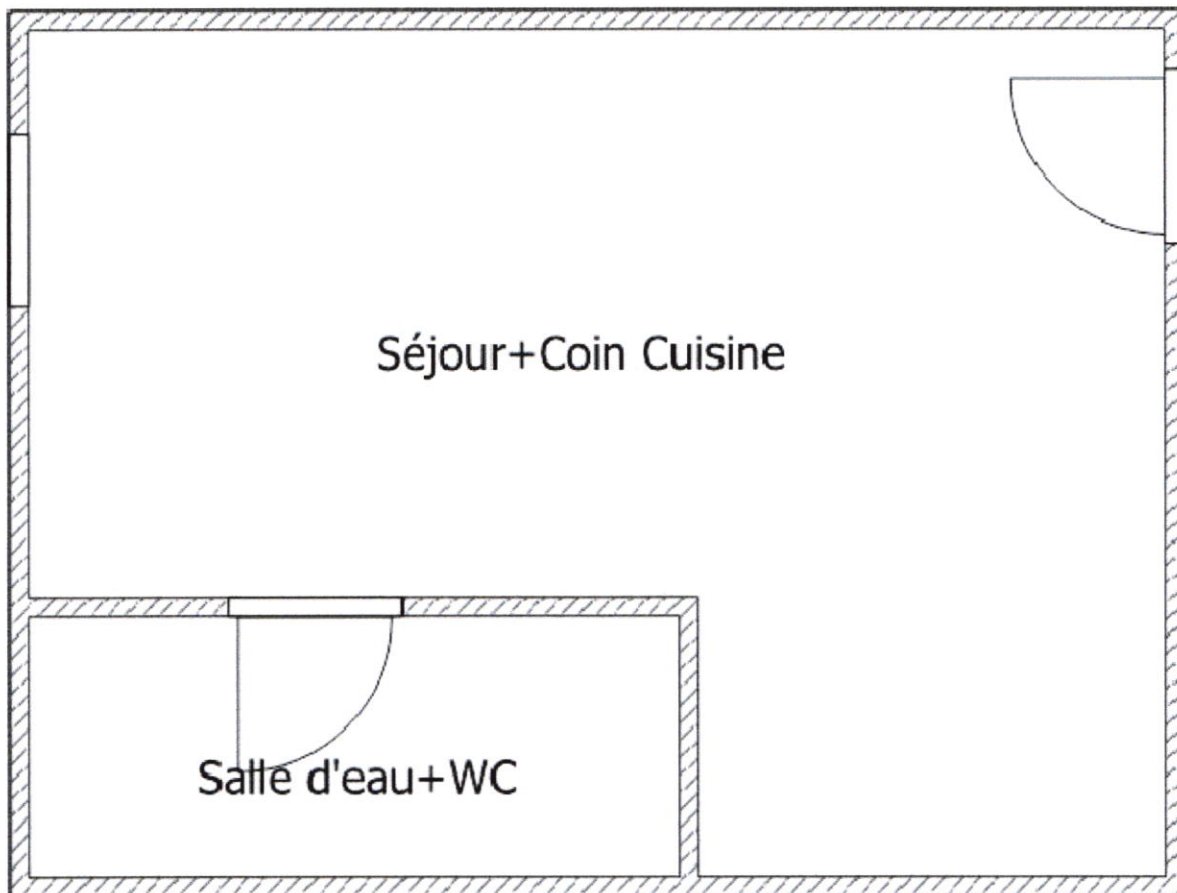




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL	
<i>N° dossier:</i> 20-05-0769				
<i>N° planche:</i> 2/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison divisée en 5 logements - RDC logement face	

Document sans échelle remis à titre indicatif

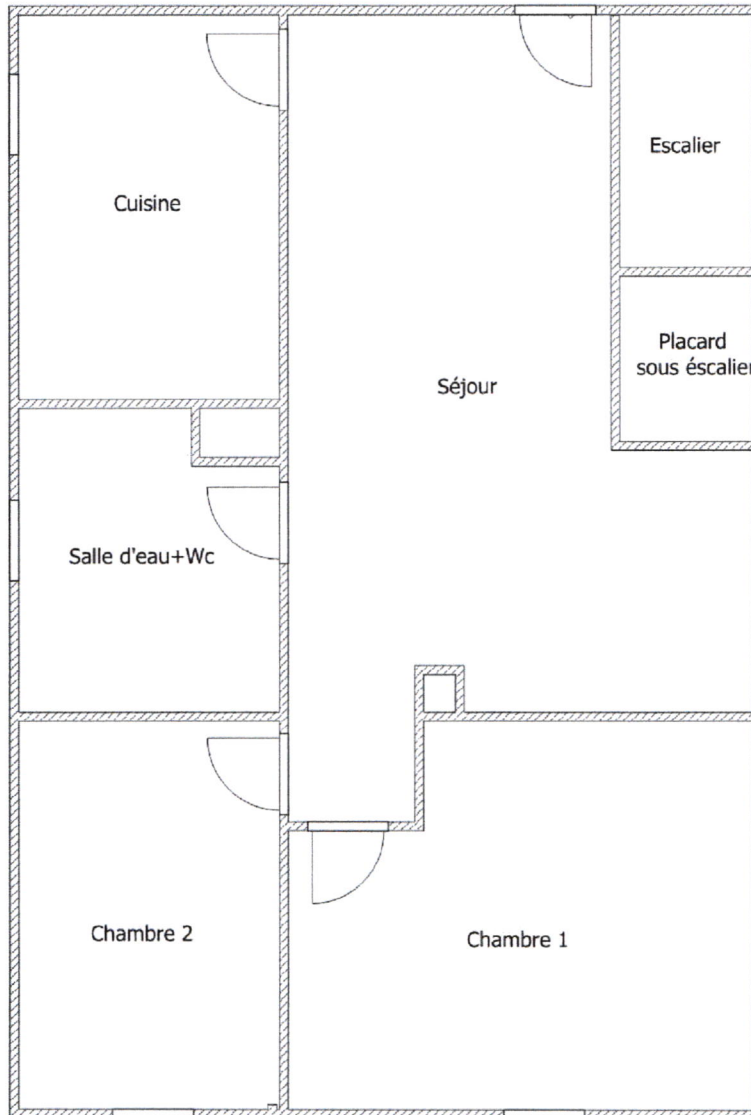




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL	
<i>N° dossier:</i> 20-05-0769				
<i>N° planche:</i> 3/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison divisée en 5 logements - RDC logement gauche	

Document sans échelle remis à titre indicatif

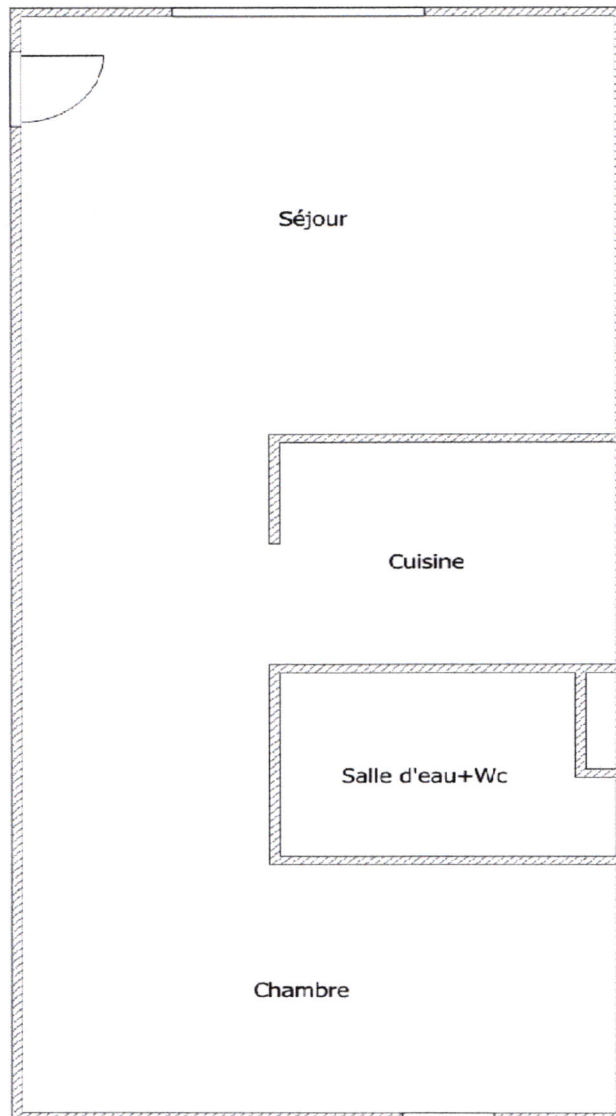




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL	
<i>N° dossier:</i> 20-05-0769				
<i>N° planche:</i> 4/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison divisée en 5 logements - 1er étage logement droit	

Document sans échelle remis à titre indicatif

Balcon

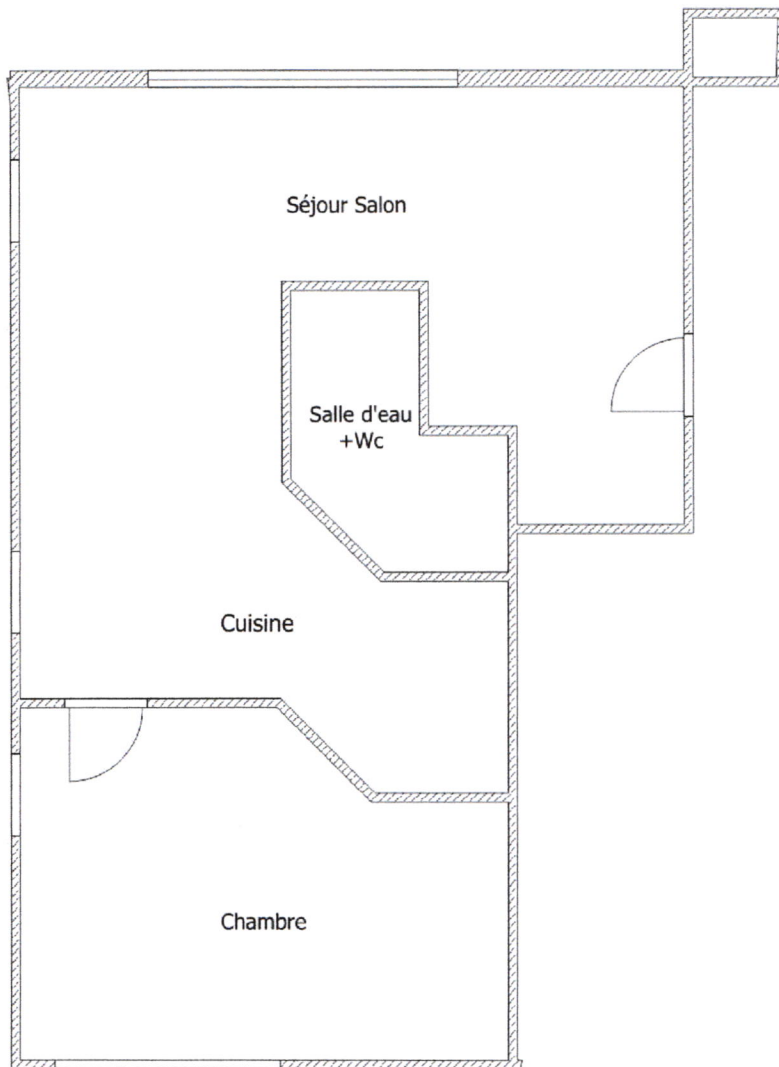
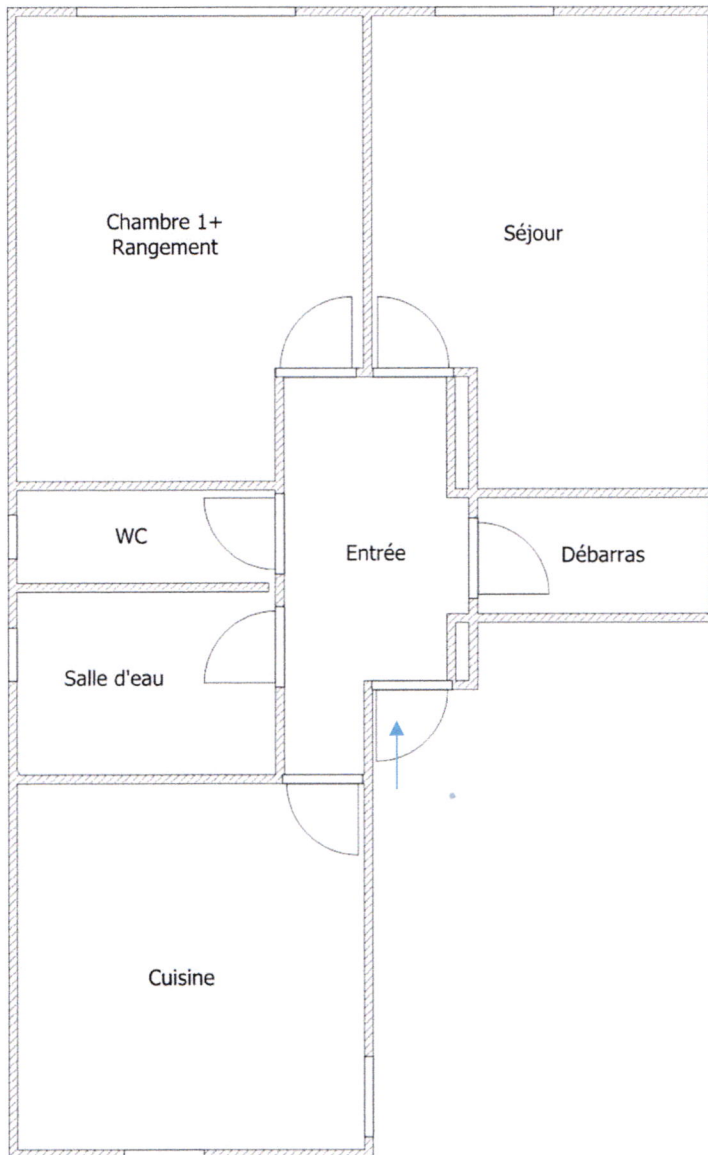




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 52 bis, rue de Paris 95400 VILLIERS LE BEL	
<i>N° dossier:</i> 20-05-0769				
<i>N° planche:</i> 5/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison divisée en 5 logements - 1er étage logement face	

Document sans échelle remis à titre indicatif





Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhèrent GS n°146794

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CERTIMMO 78
Audrey BUNEL
 1bis boulevard Cotte
 95880 ENGHEN LES BAINS

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mèrules

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux locatif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en Renovation Énergétique

Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge

Assainissement autonome

Assainissement collectif

Diagnostic Accessibilité Handicapés

Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 27 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre